

Audit et entrepreneuriat : Une synergie à explorer

OUBAAQQA Oumaima¹ , LOUMMOU Brahim²

¹*Doctorante à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales- Meknès,
Université Moulay Ismail, Meknès, Maroc, oumaimaoubaqa9332@gmail.com*

²*Professeur Chercheur à l'Ecole Supérieure de Technologie- Meknès, Université Moulay
Ismail, Meknès, Maroc, loummoubrahim@yahoo.fr*

Résumé :

Au cours de ces dernières années le Maroc, comme tous les pays du monde, a subi de nombreux changements turbulents, surtout avec la pandémie de la COVID 19 qui a eu un grand impact sur le monde des affaires et surtout sur l'entrepreneuriat.

En effet, les entreprises ont été confrontées à de sévères difficultés mais malgré celles-ci, plusieurs entrepreneurs ont su se relever et profiter de cette crise, d'où l'importance de la résilience entrepreneuriale.

Dans le présent travail, nous allons essayer de présenter la contribution et les apports positifs de l'audit comme outil de résilience entrepreneuriale.

Mots clés : *Crise, Entrepreneuriat, Entrepreneur, Audit, Résilience, Résilience entrepreneuriale.*

Abstract :

In recent years Morocco, like all countries in the world, has undergone many turbulent changes, especially with the COVID 19 pandemic which has had a big impact on the business world and especially on entrepreneurship.

Indeed, companies have been faced with severe difficulties but despite these, many entrepreneurs have been able to rise and take advantage of this crisis, hence the importance of entrepreneurial resilience.

In this work, we will try to present the contribution and the positive impacts of the audit as a tool of entrepreneurial resilience.

Keywords: *Crisis, Entrepreneurship, Entrepreneur, Audit, Resilience, Entrepreneurial Resilience.*

INTRODUCTION

De nos jours la société se caractérise par une période de bouleversements de grande ampleur, marquée par de rapides et plusieurs progrès technologiques et sociaux mais également par la persistance de crises. La dernière crise sanitaire mondiale, de la Covid-19, a démontré que cette situation inédite conduit simultanément à de profondes difficultés, tout en ouvrant la voie à de nouvelles expériences et opportunités.

La crise est en grande partie perçue comme un facteur favorable à la création dans le domaine de l'entrepreneuriat. Toutefois, l'instabilité, devenue fréquente, interroge les rôles et responsabilités des pratiques et de la recherche entrepreneuriale.

Il est donc impératif de fournir des solutions efficaces afin d'aider les entrepreneurs dans leur volonté d'être des acteurs d'un changement positif et durable.

En effet, l'entrepreneuriat est un champ de recherche à caractère multidisciplinaire qui ne date pas d'hier et qui ne cesse d'évoluer, puisqu'il attire de plus en plus les chercheurs, les praticiens ainsi que les décideurs politiques surtout dans les pays en développement car elle constitue un véritable levier de compétitivité.

Tandis que la résilience représente avant tout un ensemble de comportements et de pratiques visant à surmonter les contraintes, donc à réussir malgré un environnement instable et porteur de risques. C'est en période de crise, en situation d'incertitudes, que de telles capacités se montrent stratégiques afin de prendre les décisions les plus adéquates et pour agir de manière pertinente, efficiente et efficace, d'où la nécessité de l'audit.

Le présent travail ambitionne la présentation d'un cadre théorique et conceptuel spécifique afin de mieux appréhender la notion de l'entrepreneuriat ainsi que celle de l'audit.

La problématique finale de ce travail est soulevée à travers l'interrogation suivante :

« Dans quelle mesure l'audit peut-il générer plus de valeur à l'acte entrepreneurial ? »

Afin de répondre à cette problématique plusieurs questions nous interpellent à savoir :

- Qu'est-ce que l'entrepreneuriat ?
- Qui est l'entrepreneur ?
- Comment l'audit peut être un outil de résilience dans le cadre d'un projet entrepreneurial ?

Pour répondre à toutes ces questions, nous avons opté pour un travail axé sur la revue de littérature liée à l'entrepreneuriat, l'audit et la résilience et ce en subdivisant notre travail en deux sections.

La première intitulée les pratiques de l'entrepreneuriat sera consacrée tout d'abord à la présentation de l'historique, les approches de la recherche en entrepreneuriat, puis la présentation de l'entrepreneur et enfin démontrer les risques inhérents à l'entrepreneuriat et la résilience.

La deuxième appelée maximisation des chances de succès d'un nouveau projet : Rôle de l'audit, portera en premier lieu sur l'approche théorique et conceptuelle de l'audit et ce en mettant l'accent sur l'historique et la définition de l'audit, en second lieu les types d'audit et enfin l'audit comme outil de résilience entrepreneuriale.

I- Les pratiques de l'entrepreneuriat :

1-1 Historique et approches de la recherche en entrepreneuriat :

Les fondements historiques de l'entrepreneuriat émanent des sciences économiques par des études dédiées au rôle de l'entrepreneur dans le développement du système économique. Les approches qui ont succédées ont pris des multiples angles d'étude. Et ce allant de l'analyse de l'émergence du processus de création jusqu'à l'étude de l'évolution des facteurs de succès, ou du développement entrepreneurial.

En effet nombreux sont les auteurs qui définissent l'entrepreneuriat comme étant une discipline qui porte sur l'action entrepreneuriale mais celle-ci ne se limite pas uniquement à la création de l'entreprise mais également dans des organisations existantes (Messeghem et Torrès, 2015 ,p15),

Ainsi selon le rapport de l'OCDE publié en 2007, l'entrepreneuriat est le résultat de toute action humaine pour entreprendre en vue de générer de la valeur via la création ou le développement d'une activité économique identifiant et exploitant de nouveaux produits, de nouveaux procédés ou de nouveaux marchés.

En effet la littérature entrepreneuriale permet de distinguer trois principales approches : descriptive, comportementale et processuelle. Ces trois approches répondent à trois questions à savoir :

- Qui est l'entrepreneur ?
- Que fait l'entrepreneur ?
- Comment ?

La première approche, à savoir l'approche descriptive, appelée aussi « approche par les traits » (Stevenson et Jarillo, 1990) répond à la question : « Qui est l'entrepreneur ? » puisqu'elle se focalise sur l'individu. Elle consiste à repérer les traits de personnalité et les caractéristiques qui définissent la personnalité de l'entrepreneur. Selon cette école de pensée les entrepreneurs possèdent des traits de personnalité, des attributs personnels et un système de valeurs qui les prédisposent à une activité entrepreneuriale et les distinguent des autres individus (les non-entrepreneurs). (Greenberger et Sexton, 1988 ; Gartner, 1990 ; Shaver et Scott, 1991).

Plusieurs chercheurs ont essayé de cerner les traits de personnalité et les caractéristiques psychologiques qui caractérisent les entrepreneurs qui réussissent. Parmi ces traits de personnalité cités dans la littérature : la prise de risque, le besoin d'accomplissement, le besoin de pouvoir, la créativité, l'innovation, le besoin d'indépendance et d'autonomie (Reynolds, 1988; Cachon, 1992 ; Marchesnay, 1997).

Malgré une vaste littérature consacrée aux caractéristiques psychologiques des entrepreneurs, il est toujours possible de recenser de nouveaux traits de personnalité de ces entrepreneurs c'est ce qui a été critiqué par de nombreux auteurs de ce fait il est impossible de définir un profil type de l'entrepreneur.

En effet, Gartner (1988) dans son célèbre article « Who is an entrepreneur ? Is the wrong question », soulève de nombreuses critiques vis-à-vis de l'approche par les traits. Selon cet auteur l'entrepreneuriat est défini comme la création d'organisations, pour lui les entrepreneurs créent des organisations, ce que ne font pas les non-entrepreneurs, ceci dit il propose alors de se concentrer sur ce que fait l'entrepreneur n'est non pas sur qui est l'entrepreneur.

La deuxième approche, appelée comportementale se préoccupe des comportements de l'entrepreneur dans l'exercice de son activité. La logique sous-tendant cette approche veut que l'on puisse prédire la performance des entrepreneurs en observant le « faire entrepreneur » et non « l'être entrepreneur ». Autrement dit, l'approche comportementale s'est orientée vers la définition de l'entrepreneur par ce qu'il fait, c'est-à-dire par les actions et les comportements qu'il engage tout au long du processus de création d'entreprise plutôt que par ses traits de personnalité (Chandler et Jansen, 1992).

Vers le début des années 90, plusieurs chercheurs ont critiqué ces deux approches, descriptive et comportementale ce qui a généré une nouvelle approche dite approche par processus.

La dernière approche, par processus, est une approche dynamique qui s'intéresse à des phénomènes en évolution. Car si l'approche descriptive cherche à comprendre le rôle de l'entrepreneur dans l'économie et la société, si l'approche comportementale explique les actes et les comportements des entrepreneurs en les situant dans leurs contextes spécifiques, la

démarche processuelle a pour objet d'analyser dans une perspective temporelle et contingente, les variables personnelles et environnementales qui favorisent ou inhibent l'esprit d'entreprise, les actes et les comportements entrepreneuriaux (Tournès , 2003).

Selon (Gartner ,1990), le processus entrepreneurial est le processus qui précède la création d'une organisation. : Il commence par « l'initiation », c'est-à-dire le moment où l'entrepreneur décide de créer une entreprise et se termine par « l'établissement » c'est-à-dire la création de l'entreprise. Mais contrairement à cet auteur d'autres à savoir (Shane et Venkataraman, 2000) définissent le processus entrepreneurial comme étant le processus d'identification et d'exploitation d'une opportunité et s'intéressent aux étapes du processus entrepreneurial qui antécèdent le l'initiation, ce qui fait ils constituent le processus entrepreneurial de 3 phases c'est-à-dire : (1) l'existence ou l'apparition de l'opportunité, (2) l'identification de l'opportunité et (3) l'exploitation de l'opportunité.

Mais selon (Tournès, 2003), le processus entrepreneurial est subdivisé en quatre phases essentielles à s'avoir la propension, l'intention, la décision et l'acte.

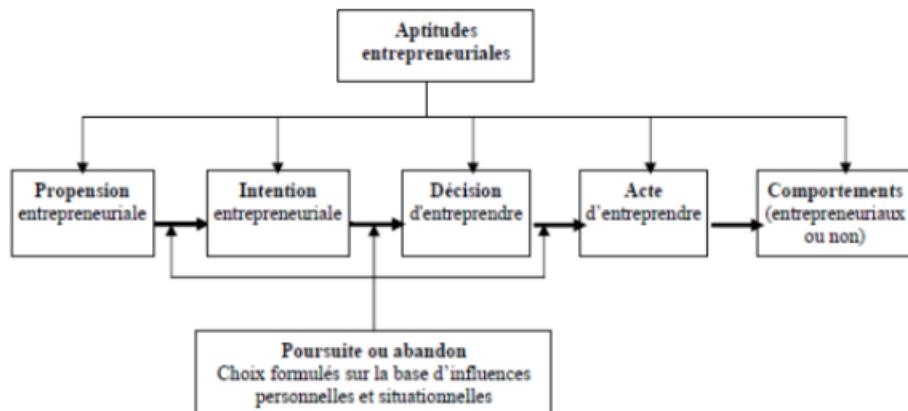


Figure 1 : Les différentes phases du processus entrepreneurial

Source : (Tournès, 2003)

En effet , la première étape du processus entrepreneurial est la propension désigne la sensibilité à une carrière entrepreneurial, c'est une réunion des traits de personnalité, des caractéristiques psychologiques, du réseau social personnel et professionnel ainsi que des expériences antérieures de l'entrepreneur potentiel.

La seconde phase du processus est l'intention, ce qui distingue l'intention de la propension est : « l'existence d'une idée ou d'un projet d'affaire plus ou moins formalisé, et l'engagement personnel (en temps, en argent et en énergie) dans le processus de création d'entreprise » (Tournès, 2003).

La dernière phase du processus entrepreneurial, correspond au passage à l'acte d'entreprendre, qui se traduit par le démarrage proprement dit de l'activité entrepreneuriale, à travers la réalisation des premiers produits ou services.

1-2- L'entrepreneur :

Pour parler de l'entrepreneur, il est indispensable d'évoquer les trois économistes qui ont structuré la théorie de l'entrepreneur à savoir, Richard Cantillon, Jean-Baptiste Say et Joseph A.Schumpeter.

L'entrepreneur selon Cantillon est un aventurier preneur de risque, car il investit son argent afin d'acheter une matière première à un prix certain et la vendre à un prix incertain. Donc c'est quelqu'un qui saisit des opportunités d'affaires dans le but de réaliser un profit, de ce fait il contribue au développement économique.

Quant à Say, lui-même membre d'une brillante famille d'entrepreneurs illustres définit ce qu'il nomme « le métier de l'entrepreneur » :

- Il agit pour son propre compte, l'entrepreneur diffère du chef d'entreprise car il n'a pas forcément recours au travail d'autrui ;
- Il peut exercer plusieurs professions ;
- C'est en innovant qu'il est entrepreneur, car il est un intermédiaire entre le travail d'exécution de l'ouvrier et le travail de recherche de savant. Son travail est productif au même titre que celui du savant et l'ouvrier ;
- Il doit être doté par la providence « d'une capacité de jugement » ;
- Il a la tête habituée au calcul et ce pour comparer les frais de production avec le prix de vente ;
- L'entrepreneur joue un rôle économique important, et ce en créant une entreprise et en organisant et planifiant la production, et en supporte personnellement tous les risques.

Schumpeter, tout comme Say, il présente l'entrepreneur comme l'agent économique qui réalise de nouvelles combinaisons de production, en d'autres termes qui innove.

En rassemblant ces 3 différentes théories, on peut obtenir une équation entrepreneuriale de base : Entrepreneur = Incertitude + Risque + Innovation.(Léger-Jarniou et al., 2013).

1-3- L'échec inhérent à l'entrepreneuriat et résilience :

Quand on parle d'aventures entrepreneuriales, on entend souvent parler des histoires de réussites mais presque jamais d'échecs, pourtant les entrepreneurs à la tête d'organisations performantes ont tous connu petits ou grands échecs avant de réussir d'où l'importance de la résilience.

De nos jours le terme de résilience est de plus en plus utilisé au quotidien, celui-ci est associé de manière intuitive à l'adaptation, le changement et la transformation face aux perturbations. Sur le plan étymologique, le mot résilience vient du verbe latin resilio, ire, littéralement «sauter en arrière», d'où le sens courant de «rebondir, résister» au choc ou à la déformation.

En effet, la résilience se définit alors dans tous ces domaines comme une capacité déployée, relativement à une perturbation, qui permet de s'adapter en tirant des leçons de son vécu (Holling, 1973; Pinel, 2009).

Tableau 2 : Différents états de la résilience dans les autres domaines

Champs	Concepts associés
Etymologie	Capacité à sauter en arrière
Physique	Capacité de résistance aux chocs mécaniques
Ecologie	Capacité d'un écosystème à résister à des perturbations extérieures
Psychologie	Capacité de surmonter un traumatisme, de vaincre l'adversité
Sciences sociales	Capacité des individus et des sociétés à faire face aux risques
Informatique	Capacité de fonctionner en mode dégradé face à des défaillances

Source : Chalus-Sauvannet et al., 2022

La notion de résilience a été utilisée pour éclairer la dynamique entrepreneuriale, le processus entrepreneurial agissant comme un support de résilience (Bernard, 2008). D'autres travaux ont étudié la relation inverse, en concevant la résilience comme une capacité entrepreneuriale (Manfield et Newey, 2018).

Dans les recherches en entrepreneuriat, la réponse aux événements indésirables dépend en général du leadership entrepreneurial, c'est-à-dire de la résilience de l'entrepreneur (Ayala et Manzano, 2014).

D'où la nécessité de l'audit. Ce dernier permet à l'entrepreneur de repérer les zones d'inefficacité et d'apporter des améliorations à l'entreprise.

II- Maximisation des chances de succès d'un nouveau projet : Rôle de l'audit :

1- Aperçu historique et définition de l'audit :

« Autrefois, les gouverneurs romains avaient pris l'habitude de désigner des questeurs chargés de contrôler les comptabilités de toutes les provinces. Les questeurs rendaient compte verbalement de leur mission devant une assemblée composée « d'auditeurs ». Dès le début du XIXème siècle et avec la crise de 1929 due à la mauvaise divulgation de l'information fiable, le monde des affaires a ressenti de plus en plus la nécessité de recourir à l'audit » (Aissa Ahmed et Boussebel, 2011). C'est là où le terme « audit » trouve alors sa première signification. Le mot nous vient du latin : « audire » qui signifie « écouter » et par extension « donner audience».

Tableau 1 : Evolution historique de l'audit

Période	Prescripteur de l'audit	Auditeurs	Objectifs de l'audit
2000 avant la naissance du prophète jésus à 1700	Rois, Empereurs, Églises et États.	Clercs, Écrivains.	Punir pour les détournements de fond. Protéger le patrimoine.
De 1700 à 1850	États, tribunaux, commerciaux et actionnaires.	Comptables.	Réprimer et punir les fraudeurs. Protéger le patrimoine.
De 1850 à 1900	États et actionnaires.	Professionnels de la comptabilité, juristes.	Éviter les fraudes et attester la fiabilité du bilan.
De 1900 à 1940	États et actionnaires.	Professionnels d'audit et de comptabilité.	Éviter les fraudes et les erreurs et attester la sincérité et la régularité des états financiers.
De 1940 à 1970	États, banques et actionnaires.	Professionnels d'audit et de comptabilité.	Attester la sincérité et la régularité des états financiers.
De 1970 à 1990	États, tiers et actionnaires.	Professionnels d'audit et de comptabilité et du conseil.	Attester la qualité du contrôle interne et le respect des normes comptables et des normes d'audit.
A partir de 1990	États, tiers et actionnaires.	Professionnels d'audit et de conseil.	Attester l'image fidèle des comptes et la qualité du contrôle interne dans le respect des normes. Protection contre la fraude internationale.

Source : Collins et Vallin ,1992

Bien que le mot audit soit nouveau, le concept n'est aucunement récent, plusieurs définitions ont été proposés dans ce concept nous citons :

Le dictionnaire Larousse donne une notion simple mais globale à l'audit et le définit comme étant « Une procédure consistant à s'assurer du caractère complet, sincère et régulier des

comptes d'une entreprise, à s'en porter garant auprès des divers partenaires intéressés de la firme et, plus généralement, à porter un jugement sur la qualité et la rigueur de sa gestion. ».

« L'audit est une mission à l'issue de laquelle une opinion justifiée du niveau d'adéquation entre une situation est un cadre de référence est fournie même, un audit comptable aura pour cadre le Plan Comptable Générale ainsi que les règles fiscales communément admises » (Grand et Verdalle, 1999).

De ce fait, on peut conclure que l'audit est un examen critique, indépendant, des procédures cohérentes et des normes d'examen afin de d'évaluer et de porter un jugement sur l'adéquation et le fonctionnement de toute ou partie des actions menées dans une organisation tout en se référant à des normes.

2- Différents types d'audit :

On peut relever 3 variantes principales d'audit :

- L'audit financier ;
- L'audit interne ;
- L'audit opérationnel.

2-1- L'audit financier :

C'est un examen critique des informations comptables, effectué par un expert indépendant dans le but d'exprimer un jugement motivé, responsable et indépendant sur la régularité et la sincérité de l'information financière au moment de la clôture de l'exercice.

L'audit financier est la garantie pour les actionnaires, les organes de gestion et les parties prenantes que l'information financière examinée représente d'une manière fiable et sincère la situation financière et le patrimoine de l'entreprise ; c'est une mission de certification.

L'audit comptable et financier au Maroc fait la distinction entre deux types d'audit externe que ce soit dans le côté juridique ou opérationnel, on parlera de : - L'audit légal ; - L'audit contractuel. L'audit légal ou le commissariat aux comptes proprement dit ne relève pas forcément de la volonté de l'entreprise, mais plutôt d'une décision légale imposée par la loi aux entreprises validant les conditions pour y procéder telles qui sont présentées dans la loi 17-95 et la loi 5-96.

L'audit contractuel n'est pas une mission obligatoire stipulée par la loi, mais il s'agit plutôt d'une décision propre de l'entreprise voulant avoir une opinion sur l'information financière de celle-ci, dans un objet qui n'est pas la certification des comptes mais des objets d'ordre interne tel que l'évaluation, le rachat d'entreprise etc.

Ce type d'audit est plus large par rapport à l'audit légal dans la mesure où il intervient non seulement dans le domaine comptable et financier, mais dans tout type de domaine selon le besoin de l'entreprise, on cite entre autres l'audit marketing, l'audit fiscal, l'audit social, l'audit des systèmes d'informations.

2-2 : L'audit interne :

L'Institute of Internal Auditors (IIA), dont l'une des missions est d'élaborer les normes et les pratiques professionnelles, a donné en 1999 une définition de l'audit interne, adaptée par l'IfACI en ces termes : « L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer son efficacité. ».

2-3- L'audit opérationnel :

L'audit opérationnel cherche à améliorer la performance de l'entreprise, en donnant des conseils, des recommandations, et en mettant en place des nouvelles stratégies.

L'audit opérationnel s'intéresse à un aspect particulier de l'entreprise et cherche à détecter les dysfonctionnements et proposer des recommandations pour une meilleure efficacité de gestion. Les objectifs principaux d'une mission d'audit opérationnel sont de s'assurer :

- D'établir les possibilités d'amélioration du fonctionnement et de l'utilisation des moyens ;
- De créer au sein de l'entreprise une dynamique de progrès selon les axes d'amélioration arrêtés.

L'audit opérationnel est plus large que l'audit financier, dans la mesure où il peut toucher autant de fonctions au sein de l'entreprise.

3- Audit et résilience entrepreneuriale :

Afin de maximiser les chances de réussite de l'acte entrepreneurial, l'entrepreneur doit impérativement suivre un processus de l'idée jusqu'au démarrage de son projet, durant ce processus nombreux sont les risques auxquels il s'oppose tel que : mauvaise appréciation du marché, capitaux propres insuffisants ou des erreurs de financement, problèmes juridiques et la liste est longue.

La mise en place de procédures adaptées à l’entreprise lors de sa création et même post-création est primordiale dans le but d’assurer ses capacités de résilience et augmenter ses chances de réussite.

En effet l’auditeur en menant bien sa mission, contribue d’une manière directe sur l’amélioration de l’entreprise tout en :

- Procédant à un examen systématique des activités ou des processus d’une entité, en vue d’évaluer l’organisation et ses réalisations et identifier les pratiques jugées non économiques, improductives et inefficaces, de proposer des solutions d’amélioration et de s’assurer de leur suivi ;
- S’assurant, que les procédures de contrôle interne comptables sont fiables ; Il ne s’agit nullement ici, d’une mission de certification des comptes ;

Aux deux premières missions traditionnelles s’ajoutent une mission d’audit de la stratégie. Ici, l’auditeur doit identifier les risques associés aux objectifs et aux grandes orientations stratégiques définies par l’organisation et évaluer la conformité ou la cohérence d’ensemble entre ce qui avait été dit et ce qui est fait dans le but d’apprécier la performance des réalisations car la veille stratégique est un «processus collectif et proactif par lequel les membres de l’organisation traquent, de façon volontariste, et utilisent des informations pertinentes concernant leur environnement extérieur et les changements pouvant s’y produire. La veille a pour but d’innover, de se différencier, de réagir plus vite et de s’adapter à l’évolution de l’environnement, d’éviter les surprises stratégiques désagréables, de réduire les risques et l’incertitude en général» (Lesca et Caron-Fasan, 2005, 2010).

Si la gestion stratégique de l’information économique est l’un des outils nécessaires de la performance globale des entreprises et si les crises successives les contraignent à s’adapter aux équilibres nouveaux qui prennent place, alors, la mise en œuvre d’une veille stratégique devrait permettre aux entreprises d’anticiper, de s’adapter, ou encore de pivoter en améliorant leur capacité de résilience.

CONCLUSION :

Bien que l’audit est souvent associé aux grandes entreprises, celui-ci doit se moderniser et s’adapter à toutes les tailles d’entreprises, puisque son rôle s’annonce essentiel pour les organisations ainsi que la plupart des créations d’entreprises sont sous forme de PME voir même de TPE. Sans l’apport de l’audit ces dernières peuvent ne pas survivre ou même ne pas voir le jour.

Ceci-dit, de nouveaux modèles d'audit doivent voir le jour pour une meilleure performance de l'acte entrepreneurial et de pérennisation des systèmes de management des entreprises nouvellement créées.

BIBLIOGRAPHIE :

- Ajzen, I. (1985). From intentions to actions: A theory of planned behavior Springer Berlin Heidelberg (pp. 11-39).
- Ajzen, I. (1991). The theory of planned behavior. *Organizational behavior and human decision processes*, vol 5 (pp.179-211)
- Ajzen, I. et Fishbein, M. (1975). Belief, attitude, intention and behavior: An introduction to theory and research, Addison-Wesley.
- Aouni, Z. (2006). Le processus d'apprentissage des entrepreneurs naissants. *Cahier de Recherche*, August 06 / N° 200608/15, Ecole de Gestion de l'université de Liège.
- Aouni, Z., Surlemont, B. (2007). Le processus d'acquisition des compétences entrepreneuriales: une approche cognitive. *Actes 5 ème congrès*.
- Basso, O. (2006). Le manager entrepreneur: entre discours et réalité, diriger en entrepreneur. Pearson Education France.
- Benredjem, R. (2009). L'intention entrepreneuriale: l'influence des facteurs liés à l'individu et au milieu.
- Bernard, M-J, (2016), *Entrepreneuriat parcours de vie et résilience*, L'harmattan.
- Bourguiba, M. (2007). DE L'INTENTION A L'ACTION ENTREPRENEURIALE: APPROCHE COMPARATIVE AUPRES DE TPE FRANÇAISES ET TUNISIENNES (Doctoral dissertation, Thèse de doctorat, Université Nancy 2).
- Bruyat, C. (1993). Crédit d'entreprise: contributions épistémologiques et modélisation (Doctoral dissertation, Université Pierre Mendès-France-Grenoble II).
- Cachon, J.C. (1992). Entrepreneurs : Pourquoi ? Comment ? Quoi ?. *Revue du Nouvel Ontario*, n° 13, 13-56.
- Carter, N. M., Gartner, W. B., Reynolds, P. D. (1996). Exploring start-up event sequences.
- Chalus-Sauvannet, M.CH et Ewango-Chatelet. A (2022), *Résilience entrepreneuriale en situations de risques et de crise*, EMS Editions.
- Fayolle, A. (2002). Du champ de l'entrepreneuriat à l'étude du processus entrepreneurial: quelques idées et pistes de recherches.
- Fayolle, A., Gailly, B., Lassas-Clerc, N., Lyon, E. M. (2006). Mesure de l'effet à court et à long terme d'un programme d'enseignement de l'entrepreneuriat (PEE) sur l'intention entrepreneuriale des participants: importance des conditions initiales. 8ème congrès international francophone en entrepreneuriat et PME, 25-27.

Fayolle, A (2017), *Entrepreneuriat : Théories et pratiques, Applications pour apprendre à entreprendre* Ed. 3, Dunod.

Gartner, W.B. (1988). Who is an entrepreneur? Is the wrong question. *American Journal of Small Business*, spring, p. 11-32.

Gartner, W.B. (1990). What Are we Talking about when we Talk about Entrepreneurship? *Journal of Business Venturing*, vol. 5, p. 15-28.

Greenberger, D. B., Sexton, D. L. (1988). An interactive model of new venture initiation. *Journal of Small Business Management*, 26(3), p. 1-7.

Krueger, N. F. (1993). The impact of prior entrepreneurial exposure on perceptions of new venture feasibility and desirability. *Entrepreneurship theory and practice*, 18(1), 5-21.

Krueger, N. F., Carsrud, A. L. (1993). Entrepreneurial intentions: applying the theory of planned behaviour. *Entrepreneurship & Regional Development*, 5(4), 315-330.

Krueger, N. F., Reilly, M. D., Carsrud, A. L. (2000). Competing models of entrepreneurial intentions. *Journal of business venturing*, 15(5), 411-432.

Learned, K. E. (1992). What happened before the organization? A model of organization formation. *Entrepreneurship: theory and practice*, 17(1), 39-49.

Limayem, M., Rowe, F. (2006). Comparaison des facteurs influençant les intentions d'achat à partir du web à Hong Kong et en France: influence sociale, risque et aversion pour la perte de contact. *Revue française du marketing*, 209, 25-48.

Messeghem K et Sammut S (2011), *L'entrepreneuriat*, EMS Editions.

Messeghem K, (2021), *10 idées clés sur l'accompagnement entrepreneurial*, EMS Editions.

Saglio, J. (1991). Echange social et identité collective dans les systèmes industriels. *Sociologie du travail*, 529-544.

Schmitt, C. (2008). Regards sur l'évolution des pratiques entrepreneuriales. *Presses de l'Université du Québec*, Collection *Entrepreneuriat et PME*.

Shane, S., Venkataraman, S. (2000). The promise of entrepreneurship as a field of research. *Academy of management review*, 25(1), p.217-226.

Shapero, A., Sokol, L. (1982). The social dimensions of entrepreneurship. *Encyclopedia of entrepreneurship*, p. 72-90.

Shaver, K. G., Scott, L. R. (1991). Person, process, choice: The psychology of new venture creation. *Entrepreneurship theory and practice*, 16(2), 23-45.

Stevenson, H. H., Jarillo, J. C. (1990). A paradigm of entrepreneurship: Entrepreneurial management. *Strategic management journal*, 11(5), 17-27.

Timmons, J. A. (1989). *The Entrepreneurial Mind*. Brick House Publishing Co., 3 Main St., PO Box 512, Andover, MA (clothbound: ISBN-0-931790-84-0; paperback: ISBN-0-931790-85-9,\$18.95).

Torrès. O et Messeghem, K,(2015). Les grands auteurs en entrepreneuriat et PME, EMS Editions.

Tounès, A. (2003). L'intention entrepreneuriale. Une étude comparative entre des étudiants d'écoles de management et gestion suivant des programmes ou des formations en entrepreneuriat et des étudiants en DESS CAAE. Unpublished doctoral dissertation, Université de Rouen.

Tounés, A. (2006). L'intention entrepreneuriale des étudiants: le cas français. *La revue des sciences de gestion*, 219(3), 57-65.

Triandis, H. C. (1980). Reflections on trends in cross-cultural research. *Journal of cross-cultural psychology*, 11(1), 35-58.

Verstraete, T. (2000). *Histoire d'entreprendre-les réalités de l'entrepreneuriat*, Editions Management et société.

Verstraete, T., Fayolle, A. (2005). Paradigmes et entrepreneuriat. *Revue de l'Entrepreneuriat*, Vol 4, N° 1.

Vesper, K. H. (1985). *Entrepreneurship education 1985* (Vol. 5). Babson College.